

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 18 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix huit mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni à l'Espace Jéliote, rue de la Poste à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : vendredi 12 mars 2021,
Secrétaire de séance : Jacques CAZAURANG

Etaient Présents 54 titulaires, 0 suppléants, 11 conseillers ayant donné pouvoir

Présents : Dany BARRAUD, André BERNOS, Jean-Claude COSTE, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Jean-Jacques BORDENAVE, Fabienne TOUVARD, Sylvie BETAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Philippe SANSAMAT, Alexandre LEHMANN, Philippe PECAUT, Michel CONTOU-CARRÈRE, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOÏPE, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPÉ, Claude BERNIARD, Christine CABON, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Patrick DRILHOLE, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Marc OXIBAR, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Jean-Maurice CABANNES, Jean CONTOU CARRERE, Philippe GARROTE, André LABARTHE, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Stéphane LARTIGUE, Patrick MAILLET, Nathalie PASTOR, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Muriel BIOT, Elisabeth MIQUEU, Aurore GUEBARA, Louis BENOIT, Martine MIRANDE, Jacques MARQUÈZE

Suppléants : Néant

Pouvoirs : Marie-Pierre CASTAINGS à Pierre CASABONNE, Françoise ASSAD à Jean-Jacques BORDENAVE, Jean-Claude COUSTET à Jacques MARQUÈZE, Cédric PUCHEU à Lydie ALTHAPÉ, Laurent KELLER à Claude BERNIARD, Michèle CAZADOUMECQ à Christine CABON, Fabienne MENE-SAFFRANE à Marc OXIBAR, Emmanuelle GRACIA à Anne SAOUTER, Chantal LECOMTE à Sami BOURI, Jean-Luc MARLE à André LABARTHE, Christophe GUERY à Daniel LACRAMPE

Absents : Ophélie ESCOT, Alain CAMSUSOU, Jean CASABONNE, Gérard LEPRETRE, Anne BARBET, Laurence DUPRIEZ, Alain QUINTANA, Marie Annie FOURNIER, Bruno JUNGALAS

RAPPORT N° 210318-10-ADM-

CESSION DE TERRAIN A LA COMMUNE DE BEDOUS

M. AURISSET rappelle que la commune de Bedous a récemment proposé d'intégrer dans la voirie communale les portions carrossables des parcelles cadastrées A1053, A1389, A397 et A398 dont la Communauté de Communes du Haut-Béarn est propriétaire aux alentours du château Fénart. Elles permettent la desserte de plusieurs bâtiments dont le bâtiment technique communal.

Ce classement en voie communale constitue une opportunité pour la communauté de communes qui n'aura plus la responsabilité du maintien en bon état de la voirie existante. En outre, la commune prévoit de prolonger la voirie jusqu'à la parcelle intercommunale A397 qui se situe à l'arrière du château Fénart, permettant ainsi un accès carrossable aux jardins partagés mis à disposition de l'association de Bedous par convention.

Une cession d'emprises foncières sur la base du plan de division annexé est également l'opportunité pour la CCHB de se défaire d'espaces verts qui n'ont aucun intérêt pour elle, pour partie en pente.

Il est ainsi proposé de céder à la commune de Bedous, pour l'euro symbolique, parties des parcelles cadastrées A1053, A1389, A397 et A398, représentant une superficie de 1 035 m². Le Pôle évaluation domaniale 64 en a estimé la valeur vénale à 150 € HT.

Les frais de géomètre et d'acte de vente seront à la charge de la commune de Bedous.

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité (M. Bellegarde ne participant pas au vote)

- **DECIDE** de céder à la commune de Bedous, pour l'euro symbolique, parties des parcelles cadastrées A1053, A1389, A397 et A398, représentant une superficie de 1 035 m²,
- **AUTORISE** le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents relatifs à ce dossier, dont notamment l'acte authentique de vente ou l'acte en la forme administrative,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 18 mars 2021

Pour extrait certifié conforme

Suit la signature

Le Président

Signé BU

Bernard UTHURRY

COMMUNE DE BEDOUS ET CCHB
Commune de BEDOUS (64)

PLAN DE DIVISION

Propriétés Commune de BEDOUS (avant division)
 Section A, parcelles n°762-1055-1057-1062

Propriétés Communauté de Commune du Haut Béarn - CCHB (avant division)
 Section A, parcelles n°397-398-1053-1389

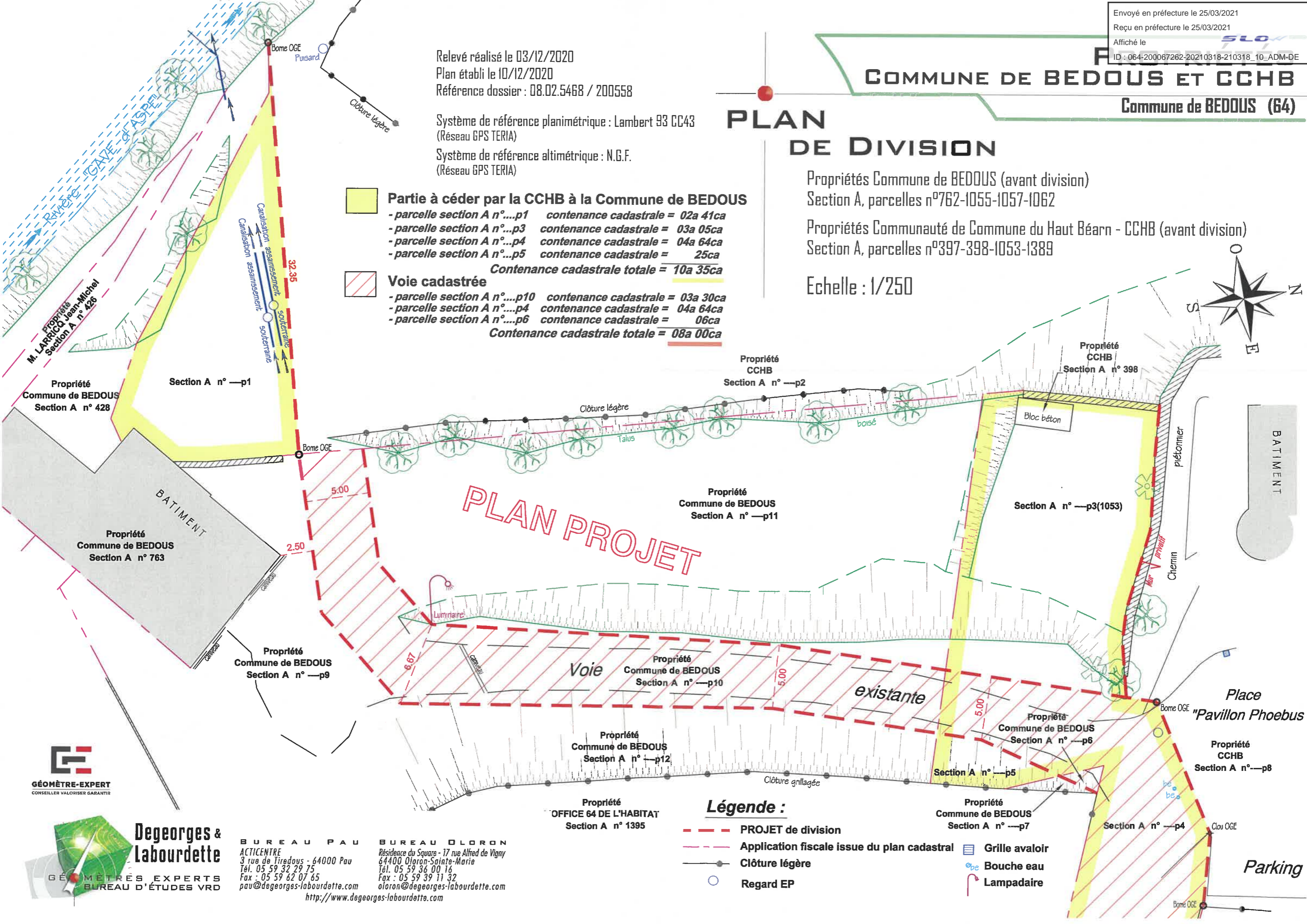
Echelle : 1/250

Relevé réalisé le 03/12/2020
 Plan établi le 10/12/2020
 Référence dossier : 08.02.5468 / 200558

Système de référence planimétrique : Lambert 93 CC43
 (Réseau GPS TERIA)

Système de référence altimétrique : N.G.F.
 (Réseau GPS TERIA)

- Partie à céder par la CCHB à la Commune de BEDOUS**
 - parcelle section A n°...p1 contenance cadastrale = 02a 41ca
 - parcelle section A n°...p3 contenance cadastrale = 03a 05ca
 - parcelle section A n°...p4 contenance cadastrale = 04a 64ca
 - parcelle section A n°...p5 contenance cadastrale = 25ca
 - Contenance cadastrale totale = 10a 35ca**
- Voie cadastrée**
 - parcelle section A n°...p10 contenance cadastrale = 03a 30ca
 - parcelle section A n°...p4 contenance cadastrale = 04a 64ca
 - parcelle section A n°...p6 contenance cadastrale = 06ca
 - Contenance cadastrale totale = 08a 00ca**



PLAN PROJET

Légende :

- PROJET de division
- Application fiscale issue du plan cadastral
- Clôture légère
- Regard EP
- Grille avaloir
- Bouche eau
- Lampadaire

GÉOMÈTRE-EXPERT
 CONSEILLER VALORISER GARANTIR

Degeorges & Labourdette
 GÉOMÈTRES EXPERTS
 BUREAU D'ÉTUDES VRD

BUREAU PAU
 ACTICENTRE
 3 rue de Tiredous - 64000 Pau
 Tél. 05 59 32 29 75
 Fax : 05 59 62 07 65
 pau@degeorges-labourdette.com
 http://www.degeorges-labourdette.com

BUREAU OLORON
 Résidence du Square - 17 rue Alfred de Vigny
 64400 Oloron-Sainte-Marie
 Tél. 05 59 36 00 16
 Fax : 05 59 39 11 32
 oloron@degeorges-labourdette.com